BLIDA

Le fils de l'ex-wali aujourd'hui devant la Cour suprême

De sources généralement bien informées, nous avons appris que le fils de l'ex-wali de Blida ainsi que le directeur de l'administration locale du temps de ce dernier et un ex-cadre de la wilaya de Blida seront entendus aujourd'hui par le magistrat conseiller près la Cour suprême dans le cadre du dossier de l'affaire Mohamed Bouricha.

Si le fils de l'ex-wali de Blida comparaît pour la deuxième fois devant cette institution juridique, les deux autres mis en cause seront entendus pour la première fois.

Selon notre source, il s'agirait d'une confrontation entre les trois prévenus d'autant que le fils de Bouricha et l'ex-cadre de la wilaya ont déjà été inculpés dans une affaire de trafic de véhicules. Abdellah Bouricha, qui a été arrêté en possession d'un véhicule tout-terrain introduit en Algérie avec de faux papiers, avait été, rappelons-le, placé sous mandat de dépôt avant d'être libéré et placé sous contrôle judiciaire au mois d'octobre 2005. Il a passé quatre mois de détention provisoire. L'ancien cadre de la wilaya sera le 7 février 2006 condamné, au même titre qu'un ex-responsable du ministère de la Justice, à plusieurs mois de prison ferme. C'est cette affaire qui aurait poussé Mohamed Bouricha à déposer sa démission alors que quelques mois auparavant, il a été éclaboussé par le scandale des factures surestimées concernant des vêtements destinés aux enfants démunis de cinq communes.

Depuis, l'ancien wali de Blida commença à comparaître devant la justice jusqu'à sa mise sous contrôle judiciaire le 6 juin 2006 par le magistrat conseiller près la Cour suprême pour, entre autres, corruption, détournement de foncier, trafic d'influence, mauvaise gestion et dilapidation. Son audition avait porté sur l'examen de 17 dossiers le concernant.

Dans le même sillage, 28 personnes ont été impliquées dont quatre industriels qui auraient bénéficié de largesses.

Une enquête diligentée par la section de recherches de la gendarmerie de Blida avait, révélé à l'époque, l'acquisition par Bouricha de deux villas, l'une à Hydra et l'autre à Kouba. Ces deux villas lui aurait été attribuées par un promoteur immobilier, lequel avait acquis un terrain de 14 ha à Khazrouna. Ce dernier sera également placé sous mandat de dépôt avant de bénéficier de la liberté provisoire.

Sur un autre plan, des recherches seront menées pour retrouver un homme d'affaires cité dans le dossier et qui serait derrière tous les scandales qu'a connus la wilaya de Blida, dont l'affaire des climatiseurs du CHU Frantz-Fanon. Il s'agit de Djamel Boukrid qui aurait fait cadeau d'une Mercedes ML400 à Bouricha. Ce dernier aurait également acheté une villa de trois étages à Chenoua-Plage, dans la wilaya de Tipasa appartenant à la femme de Boukrid aux prix de 300 millions de centimes alors que les services de réévaluation des impôts l'estimeront à trois milliards de centimes.

En tout état de cause, ce sera vraisemblablement à ces faits que l'ex-DAL de la wilaya de Blida devra répondre pour apporter plus d'éclaircissements sur ce dossier sachant qu'il a travaillé pendant plus de trois ans sous les ordres de Mohamed Bouricha.

M. B.

LE CONSEIL CONSULTATIF ACQUIS À MENASRA

Soltani mise sur le congrès pour sa survie

Faire mine de ne rien ressentir des torpilles de l'opposition interne est une mimique difficilement exécutable pour Soltani et ses partisans au sein du Mouvement de la société pour la paix (MSP). Le chargé des questions politiques et porte-parole du parti, Mohamed Djoumoua a dû, hier, à l'occasion d'un point de presse, faire l'aveu public d'une rude compétition autour de la prochaine présidence du MSP. Une guerre de leadership ouverte, attisée par l'approche du congrès prévu du 29 avril au 1er mai prochains, à la coupole Mohamed-Boudiaf

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - On ne les sentait aucunement rassérénés les Boudjerra Soltani et Mohamed Djoumoua qui se sont présentés, hier, devant la presse. Les deux responsables du parti se sont relayés au pupitre pour essentiellement amoindrir de l'importance des résolutions de l'ultime conseil consultatif (CC) organisé durant le week-end.

Soltani d'abord, à travers une déclaration liminaire, et Djoumoua ensuite, en se pliant au jeu des questions-réponses, ont, maladroitement, il faut bien le souligner, estimé que les décisions du conseil consultatif n'obligent à rien et que c'est au congrès, souverain, de statuer en dernier ressort. Affirmer cela est tout ce qu'il y a de banal, sauf que, au MSP, la structuration organique a jusque-là statué sur autre chose, à savoir que les résolutions du conseil consultatif sont exécutoires.

Les deux fractions rivales, celle structurée autour de Abdelmadjid Menasra et celle restée fidèle à Boudjerra Soltani, bataillent rudement autour de la question de savoir s'il faille se plier aux résolutions du conseil consultatif ou attendre que le congrès statue en définitive. Il se comprend vite que les partisans de Menasra ont toutes les faveurs du conseil consultatif. Soltani et ses frères dans cette résistance veulent que leur destin soit au menu exclusif du congrès. Le week-end dernier, le conseil consultatif du parti a fait le choix d'entériner et de valider les options de Menasra. Le conseil a, en effet, résolu que la candidature au poste du président du parti est conditionnée par une démission de la fonction gouvernementale. Il a également retenu que la désignation du président du parti est de son ressort et non dans la prérogative du congrès.

Photo : Samir Sid

Menasra et ses partisans ont toutes les faveurs du conseil consultatif.

Le troisième affront que le conseil consultatif a fait subir à Soltani et compagnie est d'avoir retenu le bureau du congrès présenté par les rivaux. Le président du MSP, qui, comme on le voit, a totalement perdu la bataille du conseil consultatif, a tenté de riposter hier en faisant valoir que le congrès est souverain quant à retenir ou rejeter les conclusions du conseil consultatif.

Soltani a considéré que le congrès, qui réunira 1 400 délégués, est plus représentatif qu'un conseil consultatif de 208 membres. «Nous refusons tout paternalisme et plaidons pour un congrès ouvert», a-t-il dit, comme pour contester l'implication de la famille de Mahfoud Nahnah dans cette guerre ouverte autour de la présidence et des rênes du parti. Rappelons que la famille Nahnah a, selon des sources médiatiques, choisi d'appuyer l'aile Menasra. Cela n'est pas pour plaire à Soltani. Cependant, à l'entendre s'exprimer hier, le président du MSP donne l'air de quelqu'un de confiant en le congrès.

S. A. I.

LE GOUVERNEMENT VEUT GAGNER LA BATAILLE DE L'EMPLOI

43 000 postes à créer en 2008

Le gouvernement veut gagner la bataille de l'emploi. Pour preuve, pour l'année 2008, il a été fixé comme principal objectif la création de 43 000 postes d'emploi.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Hier, le ministre du travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale M. Tayeb Louh a longuement commenté la question.

Lors de son intervention devant les cadres de la Caisse nationale de chômage (CNAC) de la région centre du pays, et en présence du représentant de l'UGTA, M. Beldjilali Ali en sa qualité de président du conseil d'administration de la CNAC, il n'a pas hésité à les interpeller «pour plus de dynamisme pour toucher le maximum de personnes de toutes les couches sociales et vulgariser les principales dispositions portant création d'emplois à travers les différents mécanismes mis en place par le gouvernement».

Tayeb Louh qui a mis en exergue les «immenses projets lancés par l'Etat algérien dans le cadre de la relance économique», a indiqué «qu'il est anormal qu'un pays comme l'Algérie fasse appel à des plombiers, des chauffagistes ou encore des carreleurs étrangers».

C'est dans ce cadre qu'il a porté à la connaissance de l'assistance les dernières mesures prises par le gouvernement portant dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) adopté récemment en Conseil de gouvernement. Il s'agit de mesures dont les objectifs principaux sont de «favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo demandeurs d'emplois et l'encouragement de toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes».

A ce titre, il est important de noter que trois catégories de primo demandeurs d'emplois sont ciblés. La première catégorie concerne les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle.

Les deux autres catégories sont respectivement celles qui concernent les «jeunes sortant de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle ou ayant suivi un stage d'apprentissage et les jeunes sans formation ni qualification».

La particularité de ce nouveau dispositif réside dans le fait que les bénéficiaires percevront des rémunérations mensuelles. Ainsi, il a été décidé d'allouer un salaire de 12 325 DA et 10 192 DA pour les diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs (contrat d'insertion des diplômés), 6 140 DA et 8 000 DA pour les bénéficiaires des contrats d'insertion professionnelle et 4 000 DA, lorsque les jeunes sont placés en stage de formation auprès de maîtres artisans.

Tayeb Louh qui a procédé à une véritable plaidoirie sur la question, a tenu à indiquer «qu'il s'agit là d'un enjeu important qu'il faut relever», tout en mettant en exergue «l'importance de la formation pour l'adaptation au poste de travail».

A ce titre, il est à noter que «les jeunes insérés dans le cadre du dispositif peuvent bénéficier d'une formation complémentaire, d'un recyclage ou perfectionnement. Quand aux jeunes insérés dans le cadre des contrats d'insertion des diplômés ou des contrats d'insertion professionnelle, ils peuvent bénéficier de contrats formation-emploi financés à hauteur de 60 % par le dispositif pendant une période de 6 mois. Enfin, il conclut son intervention, en soulignant que «les travailleurs sont la base de la construction d'un pays et que les secteurs du bâtiment, des services et de l'agriculture sont aujourd'hui de véritables secteurs pourvoyeurs et créateurs d'emplois».

A. B.